

AVIS DE PUBLICATION

Le 23 octobre 2019, le Conseil communal a arrêté **une redevance relative à l'occupation du domaine public par les commerces ambulants pour les années 2020 à 2025.**

Cette redevance a été approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 3 décembre 2019.

Le texte de cette redevance est déposé à l'examen du public, au Secrétariat communal, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY.

Fait à Blegny, le - 9 DEC. 2019

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND